



## Résilier abonnement et garder le mobile ?

Par **orgasmique**, le **20/03/2011 à 10:37**

Bonjour à tous,

Aujourd'hui j'ai accompagné ma sœur dans un magasin « tel&com » pour acheter un Iphone. Nous avons donc pris un forfait chez bouygue pour avoir ce fameux « mobile » à 120€. Ma question est la suivante : je sais que l'on peut résilier tout abonnement, et cela sans raisons particulière, sous 7 jours. Mais si on fait cela, comment ça se passe pour le téléphone ? Doit-on le restituer ou peut-on le garder ?

Merci d'avance pour tout renseignements concernant cette situation.

Cordialement Mathieu.

Par **Laure11**, le **20/03/2011 à 14:03**

Vous êtes allé dans un magasin pour acheter, vous ne pouvez pas résilier.

Par **orgasmique**, le **20/03/2011 à 14:14**

comment ça ?

Tout contrat peut être résilier sous 7 jours ?

Par **Laure11**, le **20/03/2011 à 17:34**

Dans votre cas, vous ne pouvez pas résilier l'abonnement.  
C'est vous qui vous êtes déplacé exprès à la boutique pour acheter.

J'ai repris mon contrat Orange et voici ce qui est indiqué :

***"[fluo]Si vous avez souscrit votre abonnement à distance[/fluo](par téléphone, internet ou courrier) vous disposez d'un droit de rétractation de 7 jours francs à compter de l'acceptation de l'offre(ART.L 121-20 du Code de la Consommation)***

Par **Domil**, le **20/03/2011 à 20:19**

[citation]Tout contrat peut être résilier sous 7 jours ?[/citation]non, du tout. C'est une légende

Par **orgasmique**, le **21/03/2011 à 19:31**

Ha, et bien merci je ne le savais pas.  
dommage ^^

Par **Woopie**, le **22/03/2011 à 07:55**

Salut,

Question très intéressante!

Mais pour que ce soit très clair pour moi: si je souscrit à un abonnement en ligne, que je reçois le téléphone sous 48H, puis je donc annuler l'abonnement dans le délais autoris émais garder le téléphone ou pas???

(ça m'a l'air un peut facile, et la réponse me paraît évidente, mais bon je demande quand même...)

Merci.

Par **Laure11**, le **22/03/2011 à 10:53**

Il ne faut pas rêver...

Par **jope004**, le **22/03/2011 à 19:46**

Dans le cas du téléphone, souvent le vendeur n'accepte son retour que dans un emballage non ouvert.

J'ai vu le cas d'une résiliation similaire pour cause de non couverture au domicile du client. Le forfait a été annulé et téléphone (bas de gamme) n'a jamais été réclamé.

Par **Laure11**, le **23/03/2011 à 12:16**

Ce que vous dites est ridicule. Lorsque vous achetez un mobile, le vendeur le sort de l'emballage et le prépare afin qu'il soit prêt à être utiliser immédiatement et peu importe l'endroit, la boutique, etc...

Par **jope004**, le **23/03/2011** à **14:02**

Bonjour Laure11,

J'ai commandé un téléphone par téléphone et il m'a été livré dans un emballage scellé, avec l'indication de pouvoir le renvoyer non ouvert pour être intégralement remboursé s'il ne me donnait pas satisfaction.